



Classes de 4^e et 3^e

**Classes des Lycées, Post-Baccalauréat,
BTS et Universités**

**A la manière d'un journal, mettez en page
des articles et interviews sur un ou des projets
soutenus par l'Union européenne autour de vous.**

*(On entend par « soutenus par l'UE », les projets bénéficiant
de fonds ou programmes européens).*

Votre texte, présenté sous format A4, comprendra
4 pages au maximum, de préférence saisies sur clavier.
Des illustrations pourront y être incluses.

Option proposée :

Votre projet, élaboré selon des consignes identiques, pourra
être présenté oralement.

Votre prestation, filmée et enregistrée sous format MP4
n'excédera pas 3 minutes.

**Créez un dossier de presse sur un ou des projets
soutenus par l'Union européenne autour de vous.**

*(On entend par « soutenus par l'UE », les projets bénéficiant
de fonds ou programmes européens).*

Votre texte, présenté sous format A4, comprendra
6 pages au maximum, de préférence saisies sur clavier.
Des illustrations pourront y être incluses.

Si vous optez pour une présentation sous diaporama, celui-ci
comprendra un maximum de 15 diapositives.

Option proposée :

Votre projet, élaboré selon des consignes identiques, pourra
être présenté oralement.

Votre prestation, filmée et enregistrée sous format MP4
n'excédera pas 5 minutes.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les travaux, rédigés en français, devront être réalisés individuellement.
- Ils pourront être présentés sur papier, support informatique ou numérique (.doc, .ppt, .pdf, .jpg, ou MP4).
- L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, le nom, la signature et l'adresse mail du professeur, y figureront de façon lisible.
- Les cinq meilleurs travaux de chaque classe seront adressés exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, aux date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet www.amopa.asso.fr.
- Les jurys départementaux transmettront, de préférence par voie informatique, les deux meilleures productions par niveau à : amopa.courriel@orange.fr

Le palmarès pourra être consulté sur le site de l'AMOPA à partir de mai 2026.

Cadres ci-dessous à compléter par la Section départementale de l'AMOPA :

Date limite de transmission des copies :

8 février 2026

Adresse de transmission des copies :

M-A Michou-Saucet, 5 rue des Gantries
69130 Ecully - Mel : macmichou@free.fr

ou
Jean-Louis Coppéré, 7 rue Guy 69003 Lyon
Mel : jean-louis.coppere@orange.fr

**Les lauréats nationaux seront récompensés par un séjour à Strasbourg ou une invitation
à la remise des prix en Sorbonne à Paris**

